



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2023

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Julien Olivier, Lucie Baudier, Germain Bilat, Marie-Jo Pialat, François Carquigny, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Conseillers excusés : Mylène Griset-Mesnier donne procuration à Marie-Josée PIALAT

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. Désignation des délégués au CNAS

Notre commune doit désigner 2 délégués (1 élu et 1 agent) : ils représentent la collectivité ou établissement au sein des instances du CNAS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme le Maire et Éloïse LOMBARDOT comme représentants de la commune au sein du CNAS.

2. Vente de lots de bois

Nous proposons au conseil de mettre en vente environ 158 stères de bois en lots. Ils sont composés essentiellement de Tête de Charmille, Tête de Chêne, Tête de Frêne. Les quantités de bois par lots varient de 7 à 15 stères. Ces lots se situent : Bois Goyot, Bois de Vermot, Bois de l'Échelotte, Chemin neuf et Voie de Chaux.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 3 € le prix de retrait du stère.

3. Adhésion fondation du patrimoine

De manière identique à 2022, cette adhésion est libre et n'engage en rien la commune, hormis la cotisation de 100 €. Ce n'est en aucun cas une condition pour ouvrir une souscription aux profits de travaux pour un monument. L'adhésion permet à la commune de recevoir la lettre annuelle du patrimoine. Adhérer à la fondation illustre le soutien de la commune aux actions de la fondation dans sa globalité.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion à la fondation du patrimoine.

4. Devis sanitaire Bâtiment communal

Il s'agit de travaux de démolition des 2 sas d'entrées du côté périscolaire et création de cloisons pour accueillir les 2 toilettes dont un PMR.

Les plafonds seront refaits à neuf. Il est également prévu la pose de toile de verre et peinture murale.

ABC Multiservices → 5 043.99 € HT soit 6 052.80 € TTC
 SPPI → 12 165.56 € HT soit 14 598.67 € TTC

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise ABC Multiservices pour un montant de 6 052,80 TTC.

5. Vote du compte de gestion 2022 – Budget Lotissement

Seule une dépense de 5 246 € a été réalisée (frais d'étude géomètre) sur le budget lotissement. Il n'y a pas, pour le moment, de rentrée d'argent.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte de gestion du budget Lotissement 2022.

6. Vote du compte administratif 2022 - Budget Lotissement

Seule une dépense de 5 246 € a été réalisée (frais d'étude géomètre) sur le budget lotissement. Il n'y a pas, pour le moment, de rentrée d'argent.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif du budget Lotissement 2022.

7. Affectation des résultats 2022-2023 - Budget Lotissement

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget Lotissement 2022-2023

8. Vote du compte de gestion 2022 – Budget Principal

Résultats budgétaires de l'exercice

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	607 702,88	325 591,00	933 293,88
Titres de recette émis (b)	64 358,47	251 784,20	316 142,67
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	64 358,47	251 784,20	316 142,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	607 702,88	325 591,00	933 293,88
Mandats émis (f)	90 031,17	201 300,03	291 331,20
Annulations de mandats (g)		638,88	638,88
Depenses nettes (h = f - g)	90 031,17	200 661,15	290 692,32
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		51 123,05	25 450,35
(h - d) Déficit	25 672,70		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30100 - OISELAY ET GRACHAUX

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	102 123,55		-25 672,70		76 450,85
Fonctionnement	142 920,85		51 123,05		194 043,90
TOTAL I	245 044,40		25 450,35		270 494,75
II - Budgets des services à caractère administratif					
30102-LOT VIGNES DU SEIGNEUR OISELAY					
Investissement					
Fonctionnement			-5 246,00		-5 246,00
Sous-Total			-5 246,00		-5 246,00
TOTAL II			-5 246,00		-5 246,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	245 044,40		20 204,35		265 248,75

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 du budget principal.

9. Vote du compte administratif 2022 - Budget Principal

Présentation par chapitre - Réalisé 2022							
FONCTIONNEMENT							
Dépenses			Recettes				
Chapitres	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Chapitres	Réalisé 2021	Réalisé 2022		
011	Charges à caractère général (électricité, entretien, fournitures...)	73 692 €	100 563 €	70	Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)	88 880 €	88 493 €
012	Charges de personnel	29 866 €	35 527 €	73	Fiscalité	68 306 €	73 753 €
65	Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, indemnités élus...)	50 810 €	45 153 €	74	Dotations (DGF...)	55 295 €	54 625 €
66	Intérêts d'emprunts	2 767 €	2 018 €	75	Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)	38 858 €	24 637 €
67	Charges exceptionnelles	5 454 €	0 €	77	Produits exceptionnels	825 €	10 000 €
68			1 000 €				
023 (ordre)	Virement de section à section	0 €	0 €	013	Autres	9 €	275 €
042 (ordre)	Amortissement des immobilisations	6 400 €	16 400 €	002 (ordre)	Excédent de fonctionnement N-1	0 €	0 €
	TOTAL	168 989 €	200 661 €		TOTAL	252 174 €	251 784 €

INVESTISSEMENT							
Dépenses			Recettes				
Chapitres	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Chapitres	Réalisé 2021	Réalisé 2022		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	10	FACTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté	68 976 €	23 205 €
16	Remboursements d'emprunts	55 434 €	23 481 €	13	Subventions	75 791 €	24 754 €
20	Frais d'études, insertion	4 446 €	18 807 €	16	Emprunts	100 000 €	0 €
21	Travaux forestier, mobiliers et matériels divers	49 074 €	14 075 €				
23	Travaux de voirie et sur bâtiments	43 325 €	33 668 €	021 (ordre)	Virement de la section de fonct	0 €	0 €
041 (ordre)	Opérations patrimoniales	10 454 €	0 €	040 (ordre)	opérations d'ordre entre section	6 400 €	16 400 €
001 (ordre)	Solde d'exécution d'inv reporté	0 €	0 €	041 (ordre)	Opérations patrimoniales	10 454 €	0 €
	TOTAL	162 733 €	90 031 €	001 (ordre)	Solde d'exécution positif exercice N-1 reporté	0 €	0 €
					TOTAL	261 621 €	64 358 €

Résultat de l'exercice 2022	
Investissement	-25 672,70 €
Fonctionnement	51 123,05 €
Total	25 450,35 €

Résultat de clôture 2022	
Investissement	76 450,85 €
Fonctionnement	194 043,90 €
Total	270 494,75 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le Compte administratif du budget principal 2022.

10. Affectation des résultats 2022-2023 - Budget Principal

Excédent de fonctionnement 2022 reporté en 2023 (compte 002) : 194 043,90 €

Excédent d'investissement 2022 reporté en 2023 (compte 001) : 76 450,85 €

Déficit d'investissement réalisé : 0 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2022 –2023 du budget principal.

11. Vote du Budget Lotissement 2023

Le Budget Lotissement est un budget annexe géré Hors Taxe selon la comptabilité de stocks.

Le Conseil municipal adopte le budget Lotissement 2023 → 9 voix pour - 1 abstention.

12. Vote du Budget Primitif du budget Principal 2023

Présentation par chapitre - BP 2023					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	BP 2023		Chapitres	BP 2023	
011	Charges à caractère général (électricité, entretien, fournitures...)	119 617 €	70	Produits des services (coupe de bois, taxe affouage, droit chasse et pêche...)	28 950 €
012	Charges de personnel	50 525 €	73	Fiscalité	68 400 €
65	Autres charges gestion courantes (syndicat voirie, indemnités élus...)	52 703 €	74	Dotations (DGF...)	51 800 €
66	Intérêts d'emprunts	2 800 €	75	Autres produits (Location salles, cabinet infirmier, fermages...)	23 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Provision	1 000 €			
023 (ordre)	Virement de section à section	132 149 €			
042 (ordre)	Amortissement des immobilisations	6 400 €	002 (ordre)	Excédent de fonctionnement N-1	194 044 €
	TOTAL	366 194 €		TOTAL	366 194 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	BP 2023		Chapitres	BP 2023	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	10	FACTVA, taxe d'aménagement, excédent affecté	15 000 €
16	Remboursements d'emprunts	40 000 €	13	Subventions	204 000 €
20	Frais d'études, insertion	18 000 €	16	Emprunts	200 000 €
21	Travaux forestier, mobiliers et matériels divers	40 000 €	021 (ordre)	Virement de la section de fonct	132 149 €
23	Travaux de voirie et sur bâtiments	536 000 €	040 (ordre)	opérations d'ordre entre section	6 400 €
041 (ordre)	Opérations patrimoniales	57 285 €	041 (ordre)	Opérations patrimoniales	57 285 €
001 (ordre)	Solde d'exécution d'inv reporté	0 €	001 (ordre)	Solde d'exécution positif de l'exercice N-1 reporté	76 451 €
	TOTAL	691 285 €		TOTAL	691 285 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 057 479 €		TOTAL DES RECETTES	1 057 479 €

Intervention en séance :

Il est demandé à ce qu'une recette de 5 000 € concernant la taxe sur les chemins ruraux soit budgétée une fois le travail de recensement des parcelles terminées avec une dépense à hauteur de 10 000 € pour l'entretien des chemins ruraux lors d'une décision modificative en cours d'année.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif du budget principal 2023.

13. Vote des taux de fiscalité 2023

	Bases		Taux	Produit		Evolution	%
	2022	2023	2022/2023	2022	2023		
TFPB	324 497	353 800	34,08%	110 353 €	120 575 €	10 222 €	9,03%
TFNB	49 485	52 800	26,68%	13 203 €	14 087 €	884 €	6,70%
TH secondaire	25 567	27 382	4,04%	1 033 €	1 106 €	73 €	7,10%
COCO				-61 975 €	-67 673 €	-5 698 €	
	Allocations compensatrices			5 563 €	5 823 €	260 €	
	Total Fiscalité			68 177 €	73 918 €	5 742 €	8,42%

L'évolution des bases entre 2022 et 2023 est importante en raison d'une revalorisation forfaitaire des bases votée au niveau national de **7,1 %** pour 2023 (pour mémoire : 3,4 % en 2022) du fait du niveau d'inflation actuel.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux de fiscalité 2023 en stabilité par rapport à 2022 soit :

- 34,08 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- 26,68 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- 4,04 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Points divers abordés :

- Convention local pétanque – la convention a été rédigée et va être mise en signature
- Assainissement local Pétanque
- Points à date sur les travaux bâtiment communal

 



Note de synthèse du budget primitif 2023 communal

Cette note a pour objet de présenter de manière synthétique, le budget primitif 2023 de la commune.

Le budget primitif 2023, comme le budget primitif précédent, veille à la préservation d'un équilibre budgétaire avec la recherche d'économies en fonctionnement et la réalisation de projets d'investissement structurants pour la commune.

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et de recettes pour l'année.

Il doit nécessairement être équilibré ou en suréquilibre et vaut autorisation d'exécution.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune de Oiselay-et-Grachaux pour 2023 s'élève à 1 057 479 €. Le budget de fonctionnement est contraint par des recettes limitées en raison de la stagnation des dotations de l'Etat et la volonté de ne pas augmenter la fiscalité locale mais génère néanmoins des marges de manœuvre grâce aux excédents réalisés sur les exercices budgétaires précédents et aux prévisions prudentes de vente de bois.

Le budget d'investissement prévoit quant à lui la capacité financière nécessaire pour mener à bien les travaux de rénovation du patrimoine communal avec principalement sur 2023, la réhabilitation du bâtiment de la Mairie.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES :

Le budget de dépenses de fonctionnement s'établit à hauteur de 366 194 € (+51K€ par rapport au BP 2022).

Cette hausse de 51 K€ s'explique notamment par l'augmentation du virement à la section d'investissement de l'excédent dégagé en fonctionnement et permettant de financer une partie des dépenses de rénovation du patrimoine (+20K€) mais aussi par une prévision de dépenses à la hausse des coûts de l'énergie et du combustible sur 2023 et des charges de personnel du fait d'agents nouvellement titulaires de la fonction publique.

Le budget de fonctionnement se ventile pour les postes les plus importants de la manière suivante :

- 120 K€ concernent les charges à caractère général (en hausse par rapport au BP 2022 en raison des augmentations liées à l'énergie),

- 51 K€ concernent les charges de personnel (en augmentation par rapport au BP 2022 en raison du passage au statut de titulaire de deux agents communaux et de l'évolution du point d'indice des fonctionnaires territoriaux),
- 53 K€ concernant les autres charges de gestion courante (budget constant par rapport à 2022 prévoyant notamment les indemnités des élus et cotisations salariales).

Les 11 200 € restants concernent les charges financières (2 800 € de remboursement d'intérêts d'emprunt), les charges exceptionnelles (1 000 €), les amortissements (6 400€) et la constitution d'une provision pour risque (1000 €).

a/ Charges à caractères générales (chapitre 011) : 119 617 €.

Les postes principaux sont :

- l'entretien des bâtiments publics (23 000 €) ;
- Energie et combustible (25 000 €) ;
- les frais de gardiennage (ONF) (10 000 €) proportionnelle aux recettes de bois réalisées importantes en 2022 (71 K€) ;
- l'entretien de la voirie communale (10 000 €) ;
- Frais d'honoraires (7 500 €) : il s'agit des frais du pôle ADS – Ingénierie 70 pour le traitement des actes d'urbanismes ainsi qu'une prestation d'archivage des documents communaux.

b/Charges de Personnel (chapitre 012): 50 525 €

La commune emploie trois agents sur 4 postes à temps non complet :

- un adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire depuis 2022 (secrétariat de mairie pour 18h00/ semaine)
- un agent qui occupe 2 postes :
 - Adjoint administratif titulaire (gestionnaire de l'agence postale communale pour 15h00 /semaine)
 - Adjoint technique (agent d'entretien de locaux pour 3h30 heures /semaine)
- un agent d'animation (agent surveillance arrêt de bus + aide à la montée et descente des enfants dans le bus pour 1h30/semaine)

c/ Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 52 703 €,

Ce chapitre contient les indemnités et cotisations des élus (23 100 €), les autres contributions (18 000 €) qui concerne la contribution au syndicat de voirie (mutualisation d'un service technique) et la participation au service incendie (6 000 €).

1.2. RECETTES :

Le budget de recettes de fonctionnement s'établit, par symétrie avec les dépenses, à hauteur de 366 194 €. Il comprend un excédent 2022 reporté de 194 043,90 € (+ 51 K€ par rapport à l'excédent réalisé en 2021).

Les recettes prévisionnelles 2023 se ventilent, pour les postes les plus importants, de la manière suivante :

- Impôts et taxes, chapitre 73 (68 400 €) en hausse de 9 000 € en raison de la revalorisation nationale des bases de fiscalité à hauteur de + 7,1% en 2023,

- Produits de services, chapitre 70 (28 950 €) soit +4 K€ par rapport au BP 2022 en raison de la perception sur ce chapitre de l'indemnité de l'agence postale,
- Dotations et participations, chapitre 74 (51 800 €) en stabilité par rapport à 2022,
- Autres produits de gestion courante, chapitre 75 (23 000 €) en baisse en raison de la suppression sur ce chapitre de l'indemnité de l'agence postale basculée au chapitre 70.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1. DEPENSES :

Le budget de dépenses d'investissement s'établit à hauteur de 691 285 € (+ 84 K€ par rapport à 2022).

Le poste principal est : Immobilisations en cours, chapitre 23 pour un montant de 536 000 € correspondant aux travaux de rénovation du bâtiment communal de la nouvelle Mairie principalement.

Les travaux de réhabilitation engagent nécessairement des frais d'architectes et de maîtrise d'œuvre pour un montant de 18 K€ comptabilisés au chapitre 20.

Le reste des dépenses concernent des opérations d'amortissements au chapitre d'ordre 041.

2.1.1. RECETTES :

Par symétrie, avec les dépenses, le budget de recettes d'investissement s'établit à hauteur de 691 285 €.

Les postes principaux sont :

- Subventions d'investissement, chapitre 13 (204 000 €), liées aux travaux de rénovation du bâtiment communal,
- Emprunts et dettes assimilées, chapitre 16 avec un recours à l'emprunt à hauteur de 200 000 € réalisé en décembre 2022 pour profiter des taux encore bas,
- Un virement de la section de fonctionnement de 132 149,15 €,
- Un solde d'exécution positif reporté de 76 450,85 €.